

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 27 avril 2006**

Présents

Exécutif	M.	Marc Michela	maire
	Mme	Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M.	Michel Périllat	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Florio Togni	président
		François Mégevand	vice-président
		Bernard Piguet	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM.	Alain Corthay, André Favre, Olivier Ménétrety, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	MM.	Robert Ravasio	comptable
		Michel Vazquez	secrétaire

Absent(e)s excusé(e)s

-

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006
2. Communications du Maire
3. Projet de délibération :
 - **02/2006** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Repentance
4. Présentation des comptes 2005
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15, en précisant qu'une proposition de faire passer le point 4 en point 2 a été demandée, afin de libérer le comptable après les comptes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Martine Schlatter signale une omission en fin de phrase et demande donc la 1^{ère} correction, en page 7, point 7), lettre i) :
 - ➔ «...La fête des artisans envisagée en 2007 doit être repoussée à 2008 car il y a **surcharge en 2007 au niveau des réservations de salles**, avertit... ».
- 2^{ème} correction par Marie-Rose Charvoz, page 5, point 7), lettre b) :
 - ➔ «Marie-Rose Charvoz rajoute que ces deux personnes proviennent de l'Office ~~de la~~ *protection* de la jeunesse, et... ».
- faute de frappe signalée par Michel Périllat, page 5, point 7), lettre c) :
 - ➔ «Corinne Ménétreay propose que les bornes du chemin de ~~Trémouloin~~ **Trémoulin** destinées... ».
- dernière correction mentionnée par le Président, page 8, point 8), lettre b) :
 - ➔ «Assises de ~~l'information~~ **l'intégration** ».

2. Présentation des comptes 2005

Le Maire rappelle le processus de mise en place du bouclage des comptes pour Julia Amici, nouvelle conseillère municipale. Il reprend ensuite les grandes lignes des comptes et explique les dépassements et économies réalisés. Il conclut en précisant qu'il reste, en plus de ce soir, 15 jours pour poser toutes questions utiles ou faire des remarques.

Les comptes d'investissements sont ensuite distribués et brièvement commentés. Le Maire précise que ces comptes reflètent les dépenses effectives de l'année, à mettre en rapport avec les crédits votés par exemple.

Une deuxième permutation de l'ordre du jour est proposée par le Président, en inversant le point 3 "*Projet de délibération*" et les "*Communications du Maire*" prévues à la base au point 2.

3. Projet de délibération

- **02/2006** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Repentance

Michel Périllat explique les raisons et la nécessité de cette délibération, en montrant un plan au rétro-projecteur et en donnant quelques explications complémentaires en plus de celles qu'il a déjà données lors du précédent Conseil. Les subventions sont de l'ordre de 54% du total.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

La délibération est acceptée avec une correction quant à la somme à déduire du montant à charge de Meinier, qui sera de Fr. 115'000.- environ et non de Fr. 85'000.-, puisque les subventions se monteront approximativement à Fr. 80'000.- et que Collonge-Bellerive participera à hauteur de Fr. 34'000.-.

4. Communications du Maire

a) Concours d'architecture

Le coût global estimé du concours d'architecture est de Fr. 220'000.- à ce jour ; il y aura donc un petit dépassement d'environ 10%.

D'autre part, les trois candidats exclus du jugement, pour cause d'anonymat non garanti, vont voir leurs projets étudiés par le jury malgré tout, hors concours, afin d'avoir une appréciation par des professionnels de la branche.

b) Grippe aviaire

Les mesures de lutttes contre la grippe aviaire sont levées sauf le confinement de la volaille. André Favre souligne que depuis le 1^{er} mai 2006, le confinement aussi sera levé.

c) Modification des limites de zones

La loi relative à la modification des limites de zones à Meinier a été approuvée par le Grand Conseil, ce qui signifie que la zone dont il était question est désormais une zone de développement 4B protégée affectée à de l'équipement public. Le recours qui avait été déposé a été rejeté.

d) Cimetière

Les travaux avancent bien et les gens apprécient ce qui est effectué selon Marie-Rose Charvoz, qui communique que le gros des travaux sera terminé fin mai 2006.

Le Maire rajoute que le montant du crédit voté a été respecté.

e) Modération de circulation

Michel Périllat annonce que tout sera fini d'ici fin mai 2006, y compris le nouveau revêtement sur la route de Gy et route de Covéry.

André Favre sollicite Michel Périllat pour achever les petits travaux de finition à Essert, tels que trous non rebouchés, tas de graviers qui traînent, revêtement imparfait, etc.

Etienne Murisier relaye la requête de la voisine du 49 route de Gy, qui demande quand vont être évacuées les roulottes, car bien que les ouvriers aient été tout à fait corrects, elle aimerait retrouver un peu de calme. Michel Périllat confirme qu'à fin mai tout sera terminé.

Corinne Ménétrey demande ce qui va se faire à Trémoulin. Michel Périllat répond que les totems "30km/h" vont être posés comme prévu.

Le trottoir à Covéry va-t-il être élargi interroge Léon Piller. Ce sera fait mais seulement vers chez Carlier répond Michel Périllat, le reste de ce qui avait été envisagé ne sera pas réalisé. Le Maire rajoute que l'élargissement prévu coûterait Fr. 50'000.-, ce qui semble un peu exagéré par rapport aux besoins réels.

Pierre Pricat souhaite savoir où en est le projet de prolongation des bornes de ralentissement à l'entrée du village. C'est une question qui relève du canton rappelle Michel Périllat, qui va les relancer.

Le Président demande si la borne sise au chemin de la Rétuelle va rester déterrée définitivement. Michel Périllat étudie la possibilité de mettre des grosses pierres à la place, ce qui ne soulève pas l'approbation du Maire ni des membres de la commission ad hoc. Ce sujet - entre autres – sera revu en commission.

f) Spectacle

Un petit spectacle va avoir lieu à la salle communale les 2, 3 et 5 mai à 19h00. Marie-Rose Charvoz précise qu'il est intitulé "Les deux géants" ; il est réalisé par une personne qui donne des cours de théâtre à Vandoeuvres et qui n'a pas pu trouver de salle ailleurs.

g) Centre sportif de Rouelbeau

Comme il en avait été discuté, le choix d'inclure ou non dans le projet de centre sportif un terrain de football synthétique doit être décidé par le Conseil aujourd'hui, avant la présentation du 1^{er} mai à la population.

André Favre profite du sujet pour se plaindre des informations erronées qui paraissent épisodiquement dans la Tribune de Genève, notamment l'article tout récent selon lequel un crédit pour le centre sportif de 10 millions de francs (au lieu des 8.8 millions réactualisés 2006 réels) aurait été refusé par le Conseil municipal (alors qu'il s'agissait d'un référendum d'une partie de la population). Il propose d'écrire à ce journal pour le prier de faire un rectificatif et de se renseigner correctement avant de publier n'importe quoi. Le Maire précise que le secrétariat envoie systématiquement les tous ménages à ce quotidien également, et que les autres informations proviennent donc d'une source inconnue, mais en aucun cas des employés communaux ou de l'Exécutif.

A la question, posée par Corinne Ménétreay, de savoir si les égouts sont intégrés au projet du centre sportif, le Maire répond par l'affirmative en ce qui concerne ceux relatifs au centre lui-même, puisque cet objet fait partie des accès au centre. Pour le reste des équipements hors du périmètre du centre sportif, cela devra être effectué bien sûr, mais ce n'était pas inclus dans le devis initial ni prévu dans le devis actuel, et une partie de ces travaux reviendra à charge du canton. Il rajoute que Monsieur Savary – de l'entreprise Trafitec – sera également présent pour expliquer les traversées prévues sur la route de Compois.

Bien qu'il souligne l'aspect pouvant paraître dérisoire de sa remarque, Alain Corthay reproche au tous-ménages sur la présentation publique du 1^{er} mai, même si les arguments sont bons, de n'être pas rédigé dans un français très académique selon lui, ce qui nuit à l'image de sérieux que l'on devrait en donner.

Le Maire revient sur le choix et le bien-fondé du terrain de football synthétique. Le prix du projet avec ce type de terrain serait de Fr. 6'900'000.-, soit environ Fr. 6'000'000.- après déduction des subventions estimées ; sans le terrain synthétique, cela reviendrait à Fr. 6'400'000.-, soit approximativement Fr. 5'700'000.- avec les subventions.

Le Président ouvre le débat. Résumé des interventions :

- Le soutien de Collonge-Bellerive est confirmé, à déterminer en détail par une convention ;

- Les autorités ont fourni l'effort demandé pour baisser autant que possible le prix du centre sportif, conformément à la requête principale des référendaires et pour répondre aux attentes de la population. Par ailleurs, un projet concret existe maintenant pour le centre du village, ce qui était fortement souhaité également, pour compenser le projet qui n'était destiné qu'aux jeunes, toujours selon les référendaires. Il faudrait donc désormais mettre cartes sur table en expliquant clairement et sans détour que c'est à la population de choisir, mais qu'il est évident qu'un projet ne peut pas être réalisé sans l'autre.
- Un terrain synthétique est indispensable pour que le centre sportif soit digne de ce nom - malgré les nombreuses suppressions qui ont été effectuées. Il faut des équipements minimums ne serait-ce que pour assurer les propres besoins de la commune, donc d'autant plus pour l'intercommunalité voulue.
- Il ne faut pas séparer les choses : ensemble, le centre du village et le centre sportif regroupent les besoins intergénérationnels et constituent à eux deux un vrai projet intergénérationnel global. L'un ne peut pas aller sans l'autre.
- Il est important de bien informer la population sur le coût minime d'entretien d'un terrain synthétique. Un terrain non synthétique coûte Fr. 50'000.- par an à entretenir, ce qui revient à dire que le surcoût d'un terrain synthétique serait amorti en moins de 10 ans ; par ailleurs, le rendement au niveau de l'utilisation d'un terrain synthétique est très nettement favorable et n'est pour ainsi dire pas dépendant de la météo.
- La liste des nombreuses économies effectuées sur le projet par Bugna devrait être rappelée le 1^{er} mai, car celles-ci étaient précises et très parlantes.
- L'aspect détente fait partie du concept du centre sportif, même s'il reste principalement axé sur le sport bien sûr.
- Il n'est pas prévu de recevoir les référendaires (de 2002) avant le vote du crédit, mais il sera rappelé dans la présentation que tout un chacun peut et doit poser des questions ou faire des remarques, et que la discussion est possible en tout temps sur rendez-vous avec les autorités. Par ailleurs, chacun doit discuter et présenter les choses comme elles sont réellement pour contribuer à limiter les faux bruits et les rumeurs qui circulent à tort.

Pour finir, le Président rappelle que le but des projets de centre sportif et du village est de donner la possibilité aux jeunes et moins jeunes de rester ou de venir à Meinier.

D'autre part, il trouve que le concept d'information prévu avec plusieurs intervenants (Président de la commission Finances et celui de la commission Sport, Culture et Loisirs, mandataires, etc.) est positif, et sera certainement beaucoup mieux perçu par la population que lorsque le Maire était seul à parler.

Afin de clarifier la position du Conseil et de l'Exécutif sur la décision à prendre pour ou contre l'intégration d'un terrain de football synthétique dans le projet, le Président procède à un vote d'intention de toute l'assemblée, lui y compris.

La version du projet **avec un terrain de football synthétique** obtient l'approbation de 15 conseillers-ères municipaux-ales et de 3 membres de l'Exécutif, soit **l'unanimité**.

5. Divers

a) Ville de Genève

Myrna Lachenal informe que le "Forum mondial ville et qualité de vie" aura lieu du 18 au 20 mai. Elle fait circuler l'information y relative pour les personnes que cela intéresserait.

b) Gestion des locations de salles

Alain Corthay fait part à Marie-Rose Charvoz de son mécontentement face au dysfonctionnement qu'il a constaté lors du repas de soutien de Courir pour aider. En effet, tout avait été prévu et organisé depuis longtemps, mais Marie-Rose Charvoz a fait part de directives contradictoires de dernière minute envers l'équipe présente sur place, sans en informer les organisateurs, ce qui a perturbé et compliqué la gestion de cette soirée. Pour éviter des complications supplémentaires, l'équipe en service a donc effectué une partie du travail de rangement entre 2h00 et 4h30 du matin, au lieu de le faire comme elle l'avait prévu le lendemain matin.

Marie-Rose Charvoz réplique qu'elle a dû trouver une solution pour pallier à des problèmes urgents et que la gestion des salles communales n'est pas une mince affaire.

Etienne Murisier et Olivier Ménétreay confirment les dires d'Alain Corthay et répètent qu'elle aurait dû les contacter. Il est demandé que toute modification dans la mise à disposition des salles soit transmise immédiatement aux organisateurs, afin de trouver un arrangement ensemble et non de se voir imposer des changements au dernier moment ! Le respect des engagements de part et d'autre est le garant d'un bon fonctionnement.

Le Président suggère de rediscuter de l'organisation des manifestations ultérieurement.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 11 mai 2006 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Bernard Piguet

.....
Florio Togni

Annexe : délibération votée



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 27 avril 2006 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 02/2006

Ouverture d'un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur de drainage dans le secteur de la Pallanterie / Repentance

Vu le projet global de remise en état et de construction de collecteurs dans la zone de la Pallanterie, Essert, et la Repentance,

vu la nécessité d'entreprendre ces travaux d'utilité publique pour remettre en état le collecteur existant, qui est en mauvais état,

vu le devis descriptif du projet, de l'estimation du coût total des travaux précités et des plans établis par l'entreprise Aymon Burgdorfer, sise à Gy, pour un montant de Fr. 158'200.-, dont 21.51% sont à la charge de la commune de Collonge-Bellerive, soit Fr. 34'028.80, et 78.49% sont à la charge de la Commune de Meinier, soit Fr. 124'171.20,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 14 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 160'000.- destiné à entreprendre ces travaux de remise en état du collecteur ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net, après déduction d'environ Fr. 115'000.- représentant la part à charge de la commune de Collonge-Bellerive et les subventions cantonale et fédérale estimées, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 71.331.11, dès l'année suivant la fin des travaux.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **5 juin 2006**.

Meinier, le 5 mai 2006